



Pension Peace and Plenty

La Noue Le Prêtre - 77510 VERDELOT

06.70.24.80.61 - <http://pension.plentydogs.com>

Nom :

Adresse :

Nom des animaux :

Conditions générales de vente

A signer au verso

1) Ne sont admis que les animaux vaccinés comme suit :

CHIEN : Carré, Hépatite, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospiroses (CHPPi L), Toux de chenil Rage si chien cat 1& 2

CHAT : Typhus, Coryza, Leucose et/ou test, Leucose + fiv récent

Depuis moins de 1 an et à jour depuis au moins 15 jours .

Nous ne pourrions accepter aucun animal non ainsi vacciné.

Le carnet de vaccination doit être en notre possession durant le séjour de votre compagnon.

L'animal doit avoir été vermifugé depuis moins de 1 semaine (attestation vétérinaire demandée)

2) Ne sont admis que les animaux identifiés par tatouage ou puce électronique.

La carte d'identification devant être en notre possession durant le séjour.

3) Tous les animaux entrant se verront appliquer un soin anti-puces anti-tiques obligatoire, fait sur place et facturé (10€) moins que vous nous présentiez une attestations vétérinaire datant de moins de 1 semaine).

4) Pour les chiens de catégorie 1 et 2 : Le permis de détention est obligatoire et devra être en notre possession durant le séjour de l'animal.

Le permis de détention comprend : L'identification du chien (tatouage ou puce) , le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, l'assurance responsabilité civile (pour les dommages causés aux tiers), un certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de catégorie 1, l'attestation d'aptitude obtenue auprès d'un formateur d'éducation canine habilité, l'évaluation comportementale (faite par un vétérinaire inscrit sur liste départementale).

Les chiens appartenant à ces catégories devront à leur arrivée en pension être muselés et tenus en laisse.

5) Le propriétaire de l'animal s'engage à nous signaler fugue, chaleurs (en cours ou prévues durant le séjour..), problèmes de santé, agressivité....

6) Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade, contagieux ou ostensiblement agressif, et dans un pareil cas, les 40% d'acompte ne seront pas remboursés. Pensez aux « journées d'essais » à effectuer quelques semaines en avance en dehors des périodes d'affluence.

7) En cas de maladie de l'animal

En cas de maladie de l'animal survenant pendant la durée du séjour dans notre établissement, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires par notre docteur vétérinaire. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. Si nous devons assurer un traitement médical celui-ci sera facturé en sus. Un Forfait de 50 € de déplacement chez notre vétérinaire local vous sera facturé en sus.

8) En cas de décès de l'animal survenant pendant la durée de son séjour, notre responsabilité ne pourra aucun cas être mise en cause et le propriétaire du chien s'engage ici à ne pas se retourner contre nous de quelque façon que ce soit. En pareil cas, il sera remis au propriétaire de l'animal une attestation de décès établie par notre docteur vétérinaire.

9) En cas de non reprise de l'animal à la date prévue, le propriétaire de l'animal devra aviser Peace and Plenty Pension par téléphone ou courrier. A défaut, 6 jours après la date d'expiration du contrat, l'animal étant considéré comme abandonné, notre établissement pourra en disposer.

10) Les entrées se font l'après-midi et les sorties en matinée, SUR RENDEZ-VOUS. Si pour votre organisation personnelle, vous amenez votre chien un matin ou que vous le reprenez l'après midi, des frais supplémentaires seront facturés, 10€ par demi journée en saison basse et 15 € en saison haute.

11) Les journées correspondant à une éventuelle sortie prématurée ne seront pas remboursées.

12) Conditions de règlement : acompte de 40% - solde à l'arrivée des animaux (en CB, espèces ou virement UNIQUEMENT, pas de chèques acceptés pour les nouveaux clients).

13) En cas d'annulation de la réservation l'acompte versé ne sera pas remboursé.

14) **Les entrées et les sorties ne se feront que sur RDV.** Nous vous accueillons sur rendez-vous uniquement les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 10h à 19h30

les mercredis après-midi, samedi après-midi, dimanches et jours fériés : Fermé : entrées et sorties sur rendez-vous uniquement avec supplément

15) Tout animal exagérément agressif ne pourra pas être sorti durant son séjour

16) Tout dommage aux installations fait par votre animal vous sera refacturé

17) Toute entrée ou sortie hors des horaires d'ouverture fera l'objet d'un supplément de 10€ ; ainsi que tout retard de plus de 30 minutes non prévenu.

18) Pour les chats, le griffoir est obligatoire à son bien-être. Vous pouvez apporter le vôtre (se renseigner pour les dimensions, je vous parle d'un griffoir par d'un arbre à chats), sinon, vous pourrez en acheter un ici au prix de 10€.

19) A l'arrivée sur la propriété, vous disposez d'un parking sur la gauche. Merci de respecter cet emplacement et les pelouses.

20) Les chiens seront tenus en laisse à l'entrée et à la sortie de la pension. Nous tenons des lisses à votre disposition. Il est expressément interdit de laisser vos chiens divaguer (présence de chats, de canards, d'une mare, proximité d'une route très passante)

21) Les personnes souhaitant apporter les croquettes de leur animal le peuvent. Il conviendra de les amener dans un contenant hermétique en plastique dur. A défaut une location de 0.50 € par jour sera facturé. Devra être jointe un gobelet doseur avec la dose exacte à dispenser à l'animal si nécessaire, nous ne pouvons peser au gramme près chaque sorte de croquette.

Bon pour accord,

Signature

Pi	Agent Parainfluenza (toux du chenuil)	
L	Leptospirose	
R	Rage	

✱ Vaccins chats :

Valence	Nom de la maladie	date
C	Typhus	
C	Coryza	
L	Leucose	
R	Rage	

✱ Date de la dernière vermifugation :

✱ Votre animal est-il(elle) stérilisé(e) ? Oui Non

✱ Pour les chiennes - chattes non stérilisées : Date des dernières chaleurs :

✱ Date du dernier traitement contre les parasites (puces, tiques) :

✱ Traitement médical en cours :

Maladie	Nom du médicament	Mode de délivrance	Posologie

✱ Les Croquettes :

Nourriture chiot []

Royal Canin Adulte []

Pour tout repas diététique (rein, foie...), prière d'amener la nourriture.

✱ Remarques diverses :

<i>Cure amaigrissante (par jour)</i>	1€
<i>Soins ou médicaments demandant manipulation (par acte)</i>	2 €
<i>Médicament dans la gamelle (par prise)</i>	1 €
<i>Brossage, coupe griffe et shampoing sec (chat ou chien)</i>	10 €
<i>Bain chien S</i>	20 €
<i>Bain Chien M</i>	25 €
<i>Bain Chien L</i>	30 €
<i>Sortie supplémentaire au parc</i>	2€
<i>Promenade en laisse (15 minutes)</i>	10 €
<i>Séance câlin ou jeu individuel (15 minutes)</i>	10€
<i>Location de jouets Kong (par jour et par jouet)</i>	0,50€
<i>Location de "dodo" molletonné (par jour)</i>	1 €
<i>Location de pataugeoire (changement d'eau quotidien) (par jour)</i>	1 €
<i>Location de voile d'ombrage pour la cour (par jour)</i>	1 €

Inventaire

Jouets :

Panière :

Autre :

A l'arrivée, merci de respecter l'aire de stationnement et de tenir votre chien en laisse.
--

Si vous amenez ses croquettes, veuillez le faire dans un conteneur hermétique en plastique rigide